

Vous qui souhaitez CONSTRUIRE, AMENAGER, RENOVER avez vous pensé au C.A.U.E. ? (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 , article 1 :

« L'architecture est une expression de la culture. La **qualité** des constructions, leur **insertion** harmonieuse dans le milieu environnant, le **respect** des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, sont **d'intérêt public.** »

Des conseils gratuits pour vos projets de construction

Vous souhaitez construire, agrandir ou rénover ? Et vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie ? Faites appel au CAUE des Deux-Sèvres : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Que votre projet concerne une habitation, un atelier ou un commerce, des architectes-conseillers vous apportent gratuitement des idées, des orientations et des conseils professionnels et désintéressés.

Ils vous guident dans l'implantation et la conception de la construction, dans l'aménagement d'un nouvel espace de vie, ils vous renseignent sur la réglementation, les démarches administratives, les matériaux, les énergies, les professionnels.

Afin que l'entretien soit le plus efficace, prenez rendez-vous le plus tôt possible et venez avec tous les documents permettant de bien comprendre le projet (relevé du cadastre, plan de situation, photos...) mais aussi avec vos croquis et vos envies !

Le CAUE est un organisme départemental dont la mission est d'assurer la qualité architecturale des projets et leur bonne insertion dans le site environnant. Il est financé principalement par des recettes provenant d'une taxe départementale sur les permis de construire.

Permanences :

- le 3ème mardi après-midi du mois au Pays de Gâtine (46 boulevard Edgar Quinet à Parthenay)
- au CAUE (15 rue Thiers à Niort)

Prenez rendez-vous auprès de Nathalie Babin au 05 49 28 06 28.
Site Internet : www.caue79.fr

